



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/52
20 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Omar Moustafa Muntasser, vous adresse au sujet de l'aéronaute, M. Steve Fossett, qui a survolé le territoire libyen.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ali Sunni MUNTASSER

ANNEXE

Lettre datée du 17 janvier 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne

[Original : arabe]

M. Steve Fossett, qui fait le tour du monde en montgolfière, a demandé à survoler le territoire libyen. Or, vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil de sécurité, sous la pression des États-Unis, a imposé un embargo aérien à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne. Il n'en demeure pas moins que le porte-parole du Département d'État des États-Unis a reproché aux autorités libyennes d'avoir interdit à la montgolfière de M. Fossett de survoler le territoire libyen, ce qui est absurde, car tout le monde sait que les États-Unis sont à l'origine de l'embargo.

Les États-Unis ayant reproché à la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir interdit à M. Fossett de survoler son territoire en raison de l'embargo, nous tenons à informer le Conseil de sécurité que la Jamahiriya arabe libyenne autorise M. Fossett à survoler son territoire, et qu'elle a décidé que tous les avions pourraient désormais décoller des aéroports libyens ou y atterrir et que la compagnie aérienne libyenne reprendrait immédiatement tous ses vols internationaux.

Le Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale

(Signé) Omar Moustafa MUNTASSER
